

AR PREFECTURE

082-200061257-20211011-10202110-DE  
Regu le 13/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## COMITE SYNDICAL

### REUNION DU 11 OCTOBRE 2021

Date d'envoi de la convocation : 4 octobre 2021

L'An deux mille vingt-et-un et le 11 du mois d'octobre (11.10.2021) à 15 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 4 octobre 2021, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS : 17**

M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2<sup>ème</sup> Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), M. PIERASCO Jean-Franck (Délégué suppléant), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

#### **REPRÉSENTÉS : 2**

M. WEILL Michel (Délégué titulaire) donne pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel (Président)  
M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) donne pouvoir à Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire)

#### **ABSENTS : 1**

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Sophie DELBREIL



## **DELIBERATION N°10/2021-10**

### **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION USAGES ET SERVICES**

**Vu** les statuts du syndicat mixte modifiés par la délibération n°10-2021/02 du 11 octobre 2021, et notamment l'article 5.2 qui stipule que la durée du mandat d'un délégué du (des) membre(s) du syndicat est identique celle de l'organe qui l'a désigné ;

**Vu** le règlement intérieur du syndicat mixte modifié par la délibération n°10-2021/03 du 11 octobre 2021 et notamment l'article 17 relatif à la Commission Usages et Services ;

**Vu** la délibération n° 12/2019-09 du 9 décembre 2019 relative à la mise à jour de la composition du Comité Technique relatif au Schéma des Usages et des Services Numériques ;

**Vu** la délibération n° 10/2020-07 du 7 octobre 2020 portant désignation des membres du comité technique relatif au SDUSN ;

**Vu** le procès-verbal d'élection des membres de la Commission Usages et Services annexé à la présente délibération,

**Vu** les résultats du scrutin,

#### **Missions :**

La commission Usages et Services a pour but de traiter l'ensemble des sujets relatifs au développement des usages et des services numériques et aux politiques qui pourraient y être associées, notamment vis-à-vis de l'ensemble des partenaires infra ou supra départementaux. Elle aura notamment un rôle à jouer en matière d'octroi des subventions dans le cadre de politiques décidées par le Comité syndical. La Commission Usages et Services émet un avis et formule des propositions, son avis est consultatif.

#### **Elections :**

Conformément à l'article 17 du règlement intérieur du syndicat, les candidatures prenant la forme d'une liste, il est proposé de procéder à l'élection :

- d'une nouvelle liste destinée à constituer la Commission Usages et Services

Outre le Président du syndicat, Président de droit, et les 4 Vice-Présidents du syndicat, la Commission Usages et Services est composée de 5 membres élus par le Comité syndical en son sein par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme mentionné dans le règlement intérieur du syndicat.

Est désigné Vice-Président de la commission Usages et Services le Vice-Président du syndicat qui aura en charge la compétence déléguée « Développement des Usages et des Services Numériques ». Il aura notamment pour rôle de représenter le syndicat dans toutes les instances nationales ou régionales ayant pour sujet la question des usages et des services numériques.

Les élus qui composent la Commission Usages et Services (le Président du syndicat, les 4 Vice-Présidents du syndicat, et les 5 membres titulaires qui seront élus) siègent également en tant que membres titulaires au Comité Technique (COTECH) spécifique au SDUSN (Schéma Directeur des Usages et Services Numériques).

Le Vice-Président de la Commission Usages et Services sera également désigné Président du COTECH spécifique au SDUSN (Schéma Directeur des Usages et Services Numériques).

De plus, conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat mixte, il est rappelé que le Bureau du syndicat Tarn-et-Garonne Numérique est constitué du Président, des 4 Vice-Présidents et des Vice-Présidents des commissions prévues au règlement intérieur.

Monsieur le Président fait appel à candidatures pour l'élection des membres de la Commission Usages et Services.

Une seule liste est déposée, complète et composée des noms suivants :

**Membres titulaires :**

- Agnès PALMIE
- Claude JEANJEAN
- Jean-Paul TERRENNE
- Sophie DELBREIL
- Christiane LE CORRE

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

A l'issue du vote, la liste candidate a obtenu 653 suffrages.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCLAME ELUS** à la Commission Usages et Services les membres titulaires dans l'ordre de présentation de la liste ci-jointe, ainsi qu'il suit :

**Membres titulaires :**

- Agnès PALMIE
- Claude JEANJEAN
- Jean-Paul TERRENNE
- Sophie DELBREIL
- Christiane LE CORRE

- **DECIDE** que les membres de la Commission Usages et Services siègeront également comme membres titulaires au COTECH spécifique au SDUSN
- **DESIGNE** Vice-Président de la Commission Usages et Services le Vice-président du syndicat en charge de la compétence déléguée « Développement des Usages et Services Numériques », pour faire partie et siéger au Bureau syndical tel que le prévoient les statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique. Cet élu siègera également au COTECH du SDUSN en tant que Président

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

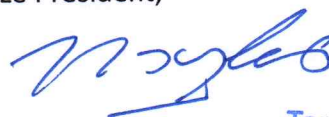
le

13 OCT. 2021

Et de la publication le 21 OCT. 2021

Fait Montauban, le 12 octobre 2021

Le Président,



Jean-Michel BAYLET

Syndicat Mixte

Tarn-et-Garonne Numérique

Hôtel du Département - 100 bd Hubert Couze

82013 MONTAUBAN cedex

siret : 200 081 257 00016 - ape : 8411Z